COVID-19 : nouvelle mise à jour sur la propriété intellectuelle au Canada

16 juillet 2020

Auteurs

Serge Shahinian

Associé, Agent de brevets

Isabelle Jomphe

Associée, Agent de marques de commerce Associée, et Avocate

L'Office canadien de la propriété intellectuelle (OPIC) vient d'annoncer une autre prolongation, et par conséquent les échéances entre le 16 mars et le 7 août 2020 sont prolongées jusqu'au 10 août 2020.

L'OPIC poursuit par ailleurs ses activités et notre équipe de propriété intellectuelle est complètement opérationnelle et travaille à distance avec l'OPIC de façon sécuritaire. N'hésitez pas à contacter un membre de notre équipe PI si vous avez des questions.

De plus, le gouvernement canadien a promulgué la *Loi sur les mesures d'urgence visant la COVID-19*, qui a notamment modifié la *Loi sur les brevets* pour ajouter le nouvel article 19.4. Cet amendement crée un type de régime de licence obligatoire temporaire pour les technologies brevetées nécessaires pour répondre à une urgence de santé publique.

Il s'agit d'une mesure temporaire, car (1) si une telle autorisation est accordée, elle ne durera pas plus d'un an (ou peut se terminer plus tôt si le ministre de la Santé détermine que cette autorisation n'est plus nécessaire), et (2) aucune l'autorisation sera accordée après le 30 septembre 2020.

En vertu de cette disposition, la partie autorisée peut fabriquer, construire, utiliser et vendre l'invention brevetée dans la mesure nécessaire pour répondre à l'urgence de santé publique. En contrepartie, la partie autorisée doit verser au breveté ce que le commissaire aux brevets considère comme une rémunération adéquate dans les circonstances.

Soyez assurés que nous restons à votre service pour tous vos besoins juridiques, y compris ceux nécessaires pour gérer les impacts de cette pandémie sur vos affaires, et que nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de la situation. Nous vous offrons notre soutien en ces temps d'incertitude.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.